

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_105

Objet : M23.016 – Travaux de rénovation de la boulangerie et de l'appartement de Neuf-Berquin

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 2122-1 à R. 2122-11 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de leur montant ou de leur objet,

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de rénover la boulangerie et l'appartement de Neuf-Berquin,

Considérant les devis des sociétés LIONET DECOR (SAS LMD) en date du 12 juillet 2023, DPRO du 03 juillet 2023 et ID'ELEC du 20 juin 2023,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché public M23.016 relatif aux travaux de rénovation de la boulangerie et de l'appartement de Neuf-Berquin en 4 lots, ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec les opérateurs économiques suivants :

Pour le Lot n°1 : Peintures façades extérieures boulangerie, avec la société LIONET DECOR (SAS LMD) (62 500 SAINT OMER) pour un montant global et forfaitaire de 6 213.25 € HT soit 7 455.90 € TTC.

Pour le Lot n°2 : Peintures intérieures et sols, avec la société DPRO (59190 HAZEBROUCK) pour un montant global et forfaitaire 22 763.37 € HT soit 27 316.044 € TTC.

Pour le Lot n°3 : Électricité, Plomberie, Chauffage, avec la société ID'ELEC (59270 METEREN) pour un montant global et forfaitaire de 7 093.90 € HT soit 8 512.68 € TTC.

Pour le Lot n°4 : Plâtrerie, Isolation, Menuiseries intérieures/ Serrurerie, avec la société DPRO (59190 HAZEBROUCK) pour un montant global et forfaitaire de 7 206 € HT soit 8 647.20 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 17 AOUT 2023

Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public



ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WE MAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE